

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DDCT 7 Subventions d'un montant total de 46 000 euros à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 7 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association SOS Racisme (15 485) pour son action « Programme de lutte contre le racisme, les discriminations et pour la mobilisation citoyenne » (2017_03674).

Article 2: Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Capoeira Viola (300) pour son action intitulée « HUMAINS tout simplement ! Une exposition en 9 panneaux contre le racisme » (2017_01784).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association Citoyenneté Possible (40 762) pour son action intitulée « Renforcer sa posture professionnelle face à la parole raciste, antisémite, discriminante extrémiste » (2017_00404).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération de Paris du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) (81 421) pour son action intitulée « Lutte contre le racisme et les discriminations » (2017_04999)

Article 5 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (13593), pour le projet intitulé : « Tous en Campagne contre les discriminations, 4^{ème} édition » (2017_04902).

Article 6 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association EthnoArt (19749), pour le projet intitulé « Ateliers et formations en médiathèques: l'ethnologie pour penser les discriminations» (2017_00377)

Article 7 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association EUROPEAN GRASSROOTS ANTIRACIST MOVEMENT - EGAM (115482) pour le projet intitulé « Sarajevo sur Seine film festival » la jeunesse européenne contre le racisme et l'antisémitisme » (2017_00129).

Article 8 : La dépense globale, soit 46 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15008 «Subventions aux associations au titre des Droits humains et de la lutte contre les discriminations»

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO